

# Délibération du conseil municipal

## du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

**Présents** : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

**Pouvoir** : Madame FERET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Alain à Monsieur FOURE Cyrille.

**Absente** : Madame LETAILLEUR Catherine.

**Nombre de membres** :

en exercice 10  
présents 07  
votants 09

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOURE Cyrille

### Versement d'une subvention à la coopérative scolaire école « Louis Pasteur »

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2024,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **600 euros (six cent euros)** à la section de la coopérative scolaire.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros à la section de la coopérative scolaire.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 600€.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique CAHAGNE

